

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4125>



CTSD du 13 mars 2012

69 suppressions de postes dans les collèges et lycées de Saône-et-Loire

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Publication date: mardi 13 mars 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le CTSD était convoqué le 13 mars par le DASEN (Directeur Académique des Service de l'Éducation Nationale, nouveau titre de l'Inspecteur d'Académie) pour examiner les créations, suppressions de postes et l'implantation des BMP (Blocs de Moyens Provisoires) dans les collèges et lycées du département.



Le CTSD réuni ce jour ne l'est pas dans des conditions susceptibles de nous satisfaire. Le report unanimement demandé par les représentants des personnels n'a pas été accepté, aucun groupe de travail préparatoire n'a été organisé, malgré la demande faite au CTSD du mois de janvier, que vous aviez semblé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, considérer d'un œil favorable. Cette situation n'est, hélas, pas nouvelle. L'Inspection Académique de Saône-et-Loire souhaite-elle réellement nous donner les moyens d'accomplir dignement notre mission de représentants des personnels ?

Nous constatons encore que les conditions de la rentrée 2012 sont alarmantes : l'augmentation des effectifs des élèves du second degré s'accompagne d'une véritable saignée dans le nombre de postes d'enseignants du département.

Les documents préparatoires laissent prévoir la disparition de 69 postes dans les lycées et collèges de la Saône-et-Loire. Ils ne donnent aucune information sur les postes d'enseignants documentalistes, de C.P.E. et d'A.E.D. Nous demandons donc qu'elle nous soit également communiquée.

Ces suppressions interviennent dans le cadre d'une politique éducative qui conduit l'école dans une impasse : réforme contre-productive dans les lycées, contenus des enseignements de plus en plus contestés, Livret personnel de compétences impossible à enseigner sérieusement, évaluation des personnels qui souhaite faire fi du volet pédagogique et promouvoir une politique managériale mortifère, formation des enseignants sacrifiée...etc.

Les conditions de travail de tous - élèves et enseignants- sont fortement dégradées : les effectifs des classes s'alourdissent, les CSD se multiplient. A qui fera-t-on croire que les élèves apprendront mieux dans des classes surchargées, avec des enseignants surmenés qui auront du mal à s'impliquer dans la vie d'établissements où ils ne seront, par la force des choses, que « de passage » ?

L'ambition des enseignants de former des hommes et des femmes capables de comprendre le monde qui les entoure, des citoyens aptes à se former un jugement dans un autre esprit que celui de la compétition acharnée est bafouée.

Dans de nombreux établissements du département, le personnel s'est mobilisé pour sauver cette ambition et donner aux élèves des conditions d'études décentes. Les dotations accordées ont soulevé en maints endroits l'indignation. La presse en a fait état pour quelques établissements de notre département. Le sentiment qui domine est la colère, face à la surdité d'une administration dont les décisions semblent avant tout motivées par une logique arithmétique éloignée des réalités du terrain.

C'est pour y revenir que les représentants des personnels SNES-FSU demandent expressément que soient communiqués les structures, la ventilation des HSA par discipline et les TRMD des établissements de Saône-et-Loire, documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au sein du CTSD. Ils doivent pouvoir

69 suppressions de postes dans les collèges et lycées de Saône-et-Loire

en effet donner un avis éclairé sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois et l'organisation et le fonctionnement des établissements (décret 2011-184 du 15 janvier 2011.)

C'est une des conditions indispensables au bon fonctionnement de cette instance.

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



Fédération Syndicale Unitaire